

DÉCISION

Décision DP2019- 262 portant signature du marché n°M19-087 « Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage OPC Urbain pour les programmes de rénovation urbaine inscrits au NPNRU »

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°CT2019/05/28-01 en date du 28 mai 2019 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

CONSIDERANT la consultation lancée sous forme de procédure formalisée ayant pour objet une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage OPC Urbain pour les programmes de rénovation urbaine inscrits au NPNRU,

VU l'avis de publicité publié sur le profil d'acheteur, au BOAMP sous le n°19-142473 en date du 23 septembre 2019 et au JOUE sous le n°2019/S 183-445733 en date du 23 septembre 2019,

VU le registre de dépôt des candidatures et des offres,

VU le rapport d'analyse des offres,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2019,

VU la proposition de la société SETEC ORGANISATION, représentée par Monsieur Laurent GUERIN, située 42-52 quai de la Râpée CS71230 75583 PARIS,

CONSIDERANT l'intérêt de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres pour la réalisation du présent marché,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec **la société SETEC ORGANISATION**.

Article 2 : Le présent marché est conclu pour les montants suivants :

○ **Pour la part traitée à prix global et forfaitaire :**

Tranche ferme :	286 912,50 € HT soit	344 295,00 € TTC
Tranche Optionnelle 1 :	4 437,50 € HT soit	5 325,00 € TTC
Tranche Optionnelle 2 :	4 037,50 € HT soit	4 845,00 € TTC
Tranche Optionnelle 3 :	2 762,50 € HT soit	3 315,00 € TTC
Tranche Optionnelle 4 :	3 362,50 € HT soit	4 035,00 € TTC
Tranche Optionnelle 5 :	35 387,50 € HT soit	42 465,00 € TTC

○ **Pour la part traitée à prix unitaires :** selon les prix figurant au Bordereau des Prix Unitaires, appliqués aux quantités commandées.

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20191231-DP2019-262-AI
Date de télétransmission : 02/01/2020
Date de réception préfecture : 02/01/2020

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »

Article 3 : Le présent marché est conclu pour une durée de cinq ans à compter de sa notification.

Article 4 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

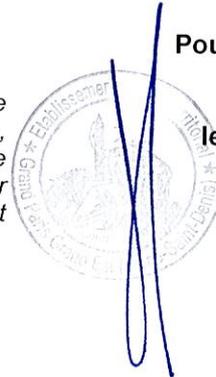
Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Noisy-le-Grand, le ... **31 DEC. 2019**

Affiché - Notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



**Pour le Président et par
délégation,**

le 2^{ème} Vice-Président

Éric SCHLEGEL

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20191231-DP2019-262-AI
Date de télétransmission : 02/01/2020
Date de réception préfecture : 02/01/2020